
RELECTURE DU PROJET DE GEOTHERMIE PROFONDE EN HAUTE-SORNE A LA LUMIERE DU PROJET BALOIS

En mars 2017, le Service Sismologique Suisse publie un rapport intitulé « Induzierte Erdbeben im Nachgang des eingestellten Geothermieprojekts in Basel » à l'intention des autorités bâloises.

Ce rapport est très instructif et relate l'augmentation de la sismicité induite par la création d'un réservoir géothermique pétrothermal et de son évolution à moyen terme. Sachant que le projet de géothermie profonde en Haute-Sorne vise la création d'un réservoir géothermique pétrothermal similaire - du moins dans son utilisation finale - à celui du projet bâlois, certaines interrogations nous paraissent légitimes.

A la lumière de ce rapport, nous prions le Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- a) Quelle analyse le Gouvernement (ou le Département de l'environnement) fait-il du projet de géothermie suite aux événements sismiques survenus depuis 2011?
- b) A la lumière de ce rapport, le Gouvernement estime-t-il que toutes les précautions du projet géothermique prévu en Haute-Sorne sont prises ?
- c) Les documents fournis par les promoteurs du projet géothermique en Haute-Sorne pour l'octroi d'un plan spécial font-ils mention d'une surveillance à long terme (au-delà de 10 ans, au vu du projet bâlois) de la sismicité induite par le projet ?
- d) Des effets potentiels négatifs pour la population sont inhérents au projet de géothermie de Haute-Sorne, en particulier (mais pas exclusivement) la sismicité. La durée sur laquelle s'étaleront ces effets est difficile à estimer. Quelle durée le Gouvernement a-t-il prise en compte pour donner son autorisation au projet ? Cette durée peut-elle être revue régulièrement ?
- e) Aux yeux de tous, la surveillance de l'activité sismique après l'exploitation du réservoir géothermique profond (ou de l'activité sismique après l'arrêt des essais de stimulation hydraulique si le projet échoue) se doit d'être assurée. Comment a-t-elle été prévue et qui en seront les acteurs ?
- f) La modélisation de l'élargissement inévitable en cours d'exploitation (sous-entendu une fois la phase de stimulation hydraulique terminée) du réservoir géothermique causé par la pression de l'eau injectée est-elle prévue ? Si oui, est-elle mentionnée dans la documentation des promoteurs ?
- g) Un organe de surveillance indépendant supervisera-t-il l'évolution sismique du projet quoiqu'il advienne et garantira-t-il la transparence ? Des prédictions quant à l'activité sismique future (à l'instar de ce qui figure sur le rapport mentionné en préambule) sont-elles prévues et communiquées à la population de manière ouverte ?

- h) L'ouverture et la fermeture des puits de forage sont-elles possibles en tout temps?
Dans quel laps de temps une opération d'ouverture peut-elle être menée ?
- i) Comment les effets sismiques sur les puits de forage ont-ils été pris en compte ? Une surveillance de l'étanchéité des puits (comme préconisée dans le rapport mentionné en préambule) de forage est-elle également prévue?

Delémont, le 22 novembre 2017

Pour le groupe Verts et CS-POP
Christophe Terrier

Henri
A. A. A.
R. L.

Thierry
W. G. L.
P. J. S.